

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité Saint-Célestin (Paroisse)

Date du scrutin 10 décembre 2023

Pour l'ensemble de la Municipalité

Par cet avis public, Stéphanie Hinse, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 9 novembre 2023
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 26 octobre 2023:
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 26 octobre 2023, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.
Adresse : Salle des assemblées du conseil municipal - au Presbytère de Saint-Célestin, 500, rue Marquis
Jours et heures :

Lundi le 20 novembre	14 h 30 à 17 h 30
Mercredi le 22 novembre	19 h à 22 h
Lundi le 27 novembre	10 h à 13 h
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées ci-dessous.

Présidente d'élection – Stéphanie Hinse

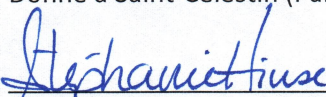
Adresse : 510, rue Marquis, Saint-Célestin (Québec) J0C 1G0

Téléphone : 819-229-3745

Courriel : info@saint-celestin.net

Signature

Donné à Saint-Célestin (Paroisse) le 15 novembre 2023



Présidente d'élection